



Utilisation abusive d'une procuration sur compte

Par **igudid55**, le **31/05/2014** à **17:02**

Bonjour,
mon oncle vient de décéder. A cette occasion nous avons regardé ses comptes avec ma mère, or il s'avère qu'il avait donné procuration sur l'ensemble de ses comptes à l'une de mes cousines. Nous avons noté plus de 6600€ de retrait entre le 15 avril et le 15 mai (nous n'avons pas encore regardé les autres mois et j'ai peur de ce que nous allons découvrir...) De son propre aveu, ma cousine à reconnu s'en être servie pour son propre usage! Mon oncle avait peu de dépenses, il était âgé de 83 ans et était lourdement handicapé, il ne se déplaçait pas, avait 300€ de loyer par mois (loyer pour lequel il avait 3 mois de retard dans le paiement) ces sommes sont tout à fait énorme par rapport à ses besoins. Est-il possible de porter plainte contre ma cousine pour abus contre personne vulnérable ou une autre action juridique est elle possible?

Merci de votre réponse

Par **moisse**, le **31/05/2014** à **17:25**

Bonjour,
Votre oncle, votre mère, votre cousine....
Tout cela est peu précis, qui est héritier ?
Si vous en êtes, vous pouvez signaler au notaire l'existence d'une masse à réintégrer, et en cas d'inaction déposer effectivement une plainte pour l'abus de faiblesse.
Il faut aussi traiter la location, le bail étant résilié d'office sauf transfert sauf au profit d'un autre résident (la cousine) vivant dans le même lieu.